

DEPARTEMENT
DU CHER

SEANCE DU 06 avril 2023

Nombre de Conseillers
Afférents au Conseil : 13
Présents : 09
Votants : 12**Présents :** Mesdames Caroline ARTHU, Cathy BATISTE, Mireille CHARBY, Marina DUPUY, Christelle JOIE, Messieurs Philippe ANDRIAU, Michel CANTENEUR, Jean-Michel CAREL, William TAILLANDIER.Date de la convocation :
29 mars 2023**Excusés avec pouvoir :** Mme Katia DUSSAPIN pouvoir à M. Jean-Michel CAREL, Caroline LALEVÉE LESAGE pouvoir à Christelle JOIE, Julien JOURDAINE pouvoir à Mme Mireille CHARBY.Date d'affichage :
29 mars 2023**Excusé sans pouvoir :** M. Stéphane PETIT.**Secrétaire de séance :** M. William TAILLANDIER.**DELIBERATION N° 2023-05****OBJET : Participation aux frais de scolarité**

Sur demande de la commune de Saint Amand Montrond, le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur la participation aux frais de scolarisation d'une élève en classe ULIS. La commune ne disposant pas de classe ULIS, les enfants de la commune de Vallenay sont dès lors scolarisés à Saint Amand Montrond.

Vu la délibération du conseil municipal de la ville de Saint Amand Montrond en date du 08 décembre 2022 sur la contribution aux frais de scolarisation, la participation par élève aux charges de fonctionnement des écoles et classes de maternelles s'élève à la somme de 1 200.00 € et celle des écoles et classes d'élémentaires à la somme de 502.00 € pour l'année scolaire 2021/2022 et 2022/2023.

Sur cet exposé, le Conseil Municipal de la commune de Vallenay, après en avoir délibéré,

- Approuve la participation financière de la commune à verser à Saint Amand Montrond pour la scolarisation d'un enfant de la commune de Vallenay en classe ULIS à hauteur de 1 004.00 € pour l'année scolaire 2021/2022 et 2022/2023.
- Autorise Madame le maire à engager les dépenses afférentes.

Adopté à l'unanimité.Le secrétaire de séance
William TAILLANDIERPour extrait certifié conforme,
Vallenay, le 06 avril 2023Le Maire,
Marina DUPUY